



La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé

Natalie Joubert

La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé

Natalie Joubert

 [Télécharger La notion de liens suffisants avec l'ordre ju ...pdf](#)

 [Lire en ligne La notion de liens suffisants avec l'ordre ...pdf](#)

Téléchargez et lisez en ligne La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé Natalie Joubert

612 pages

Extrait

Extrait de l'introduction :

1. Les relations privées internationales intéressant, par hypothèse, deux ou plusieurs ordres juridiques, il paraît essentiel que la détermination des règles de droit international privé, applicables à la résolution des litiges en découlant, prenne en compte cette diversité. Les différents ordres juridiques ne devraient par conséquent affirmer leur compétence que lorsque celle-ci apparaît fondée sur un rattachement suffisant. En effet, l'existence d'un rattachement suffisant permet de s'assurer que l'exercice de sa compétence par un Etat, à l'égard d'une situation internationale, n'est pas excessif. Or, la notion d'*Inlandsbeziehung*, bien connue en France pour son utilisation dans le cadre de l'exception d'ordre public international, paraît à même de remplir cet objectif.

§ 1 - DÉFINITIONS ET DÉLIMITATION DU SUJET

2. Définition de la notion d' *Inlandsbeziehung*. L'étude de la notion d'*Inlandsbeziehung* suppose plusieurs précisions. La première est d'ordre terminologique. En effet, il s'agit d'établir ce que l'on entend par «liens suffisants avec l'ordre juridique». Il apparaît tout d'abord que la notion allemande d'*Inlandsbeziehung* a souvent été traduite en français par «liens suffisants avec le territoire». Or, ce n'est pas la traduction que nous avons retenue. En effet, il nous est apparu que parmi les liens utilisés pour constituer l'*Inlandsbeziehung*, la nationalité des parties occupait, dans certains domaines, une place importante. Ainsi, les liens envisagés ne sont pas des liens strictement territoriaux, mais doivent être caractérisés de façon plus large au regard de la notion d'ordre juridique. L'analyse du terme allemand lui-même conduit également à cette conclusion, puisqu'il signifie mot à mot «liens avec l'intérieur du pays». L'ajout du terme «suffisant» s'explique, quant à lui, par la jurisprudence allemande qui parle généralement d'«*ausreichende Inlandsbeziehung*», c'est-à-dire de «liens suffisants avec l'intérieur du pays». D'ailleurs, exiger un simple lien avec l'ordre juridique n'a pas d'intérêt, si ce lien n'est pas suffisant. Toute la difficulté consistera alors à définir les critères qui permettent d'affirmer qu'un lien est suffisant. Ainsi, la traduction la plus appropriée de la notion d'*Inlandsbeziehung* nous a semblé être «liens suffisants avec l'ordre juridique».

3. Mode de fonctionnement de l' *Inlandsbeziehung*. La seconde précision concerne notre domaine d'étude. Il s'agit de préciser ce que nous entendons par *Inlandsbeziehung* afin de délimiter clairement notre sujet. En effet, en principe, n'importe quel lien peut être retenu pour constituer une *Inlandsbeziehung* et c'est l'étude des différentes hypothèses découvertes en droit comparé qui fera l'objet de nos recherches. Encore faut-il préciser le mode de fonctionnement de la notion à *Inlandsbeziehung* afin de définir le champ de notre étude. La précision essentielle à cet égard est qu'il faut considérer comme extérieurs à notre champ d'investigation tous les cas de figure dans lesquels un lien suffisant est présent dans le rattachement lui-même, mais ne se détache pas de ce rattachement. La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique est entendue, dans le cadre de nos recherches, non pas comme synonyme exact d'un rattachement suffisant fondant la compétence législative ou juridictionnelle, mais comme un élément exprimé comme tel et extérieur au rattachement lui-même. Elle peut alors soit compléter le rattachement, soit s'y substituer. La compétence sera alors fondée directement sur l'existence de liens suffisants. Ainsi, lorsqu'une règle de compétence juridictionnelle prévoit la compétence des tribunaux français du domicile du défendeur, il est bien évident que le rattachement utilisé constitue un lien suffisant. Présentation de l'éditeur

Le droit international prive, dont l'objet est la délimitation de la compétence des différents États, ne devrait conduire à la compétence d'un ordre juridique donné que lorsque cette compétence est fondée sur des liens

suffisants. En effet, seule cette exigence permet de vérifier que l'exercice par un État de sa compétence, juridictionnelle ou législative, n'est pas excessif.

Tel est l'objectif de la notion & Inlandsbeziehung, étudiée dans cet ouvrage, qui se retrouve très fréquemment en droit comparé pour limiter l'exercice de la compétence juridictionnelle ou justifier le jeu de l'exception d'ordre public international. En effet, elle conduit, pour la compétence juridictionnelle, à exiger que le rattachement retenu a priori par la règle de compétence soit complété par la recherche de liens suffisants entre le litige ou les parties et le for. Concernant l'exception d'ordre public, elle permet de limiter sa mise en oeuvre aux hypothèses dans lesquelles le for serait véritablement atteint, en raison des liens qu'il entretient avec le litige, par l'application de la loi étrangère normalement applicable.

Ainsi, l'Inlandsbeziehung apparaît comme un élément extérieur au rattachement proprement dit qui fonctionne comme un mécanisme correcteur de ce rattachement et permet d'évaluer le caractère raisonnable des critères de compétence retenus par le droit positif. Elle permet ainsi de pondérer les compétences fondées sur un rattachement exceptionnel comme c'est le cas pour l'exception d'ordre public ou pour les fors exorbitants (c'est-à-dire fondés sur des rattachements insuffisamment significatifs). L'Inlandsbeziehung conduit par conséquent à rendre l'exercice de la compétence raisonnable dans chaque cas d'espèce. Au regard de l'intérêt des solutions ainsi obtenues, le présent ouvrage s'interroge dès lors sur l'opportunité d'une généralisation de cette correction pour tous les chefs de compétence juridictionnelle sur le modèle de la clause de due process américaine ou de la théorie autrichienne de «l'indication».

Face au risque d'insécurité juridique qu'une telle solution pourrait engendrer, puisque la détermination des liens suffisants s'effectue in concreto, en fonction des circonstances de l'espèce, le présent ouvrage s'emploie également à montrer que des directives générales d'interprétation peuvent être découvertes dans l'analyse de la pratique jurisprudentielle des différents États.

Download and Read Online La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé Natalie Joubert #J2EX8ND6OLF

Lire La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé par Natalie Joubert pour ebook en ligneLa notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé par Natalie Joubert Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé par Natalie Joubert à lire en ligne.Online La notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé par Natalie Joubert ebook Téléchargement PDFLa notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé par Natalie Joubert DocLa notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé par Natalie Joubert MobipocketLa notion de liens suffisants avec l'ordre juridique (Inlandsbeziehung) en droit international privé par Natalie Joubert EPub

J2EX8ND6OLFJ2EX8ND6OLFJ2EX8ND6OLF